

édito

Question de compétences !

La volonté de GHS est de vous proposer des outils qui vous permettent d'exprimer et développer pleinement vos propres compétences. Si cette orientation n'est pas nouvelle, nous souhaitons l'amplifier.

Faire de GHS un accélérateur de compétences, cela passe d'abord par des outils interactifs plus performants : c'est tout le sens du nouveau site spaiectacle.com et de son nouvel Espace clients, avec ses "fiches solutions" ou encore sa "foire aux questions" complétée et renouvelée. Cela passe aussi par une formation renouvelée : de nouvelles gammes sont en place, avec de nouveaux thèmes, aussi pointus qu'importants : frais professionnels, artistes et techniciens fiscalement étrangers...

Vous l'aurez compris : la compétence passe par l'information et la formation ! Comment utiliser au mieux le nouveau site sPAIEctacle ? Comment gagner en productivité dans le traitement de la paie ? Quelle formation peut permettre de passer un cap ? Ce numéro 7 de La Revue apporte un éclairage sur ces questions.

Gilles Hoppenot

www.spaiectacle.com Nouveau look, nouveau contenu !



www.spaiectacle.com : un outil indispensable

Un nouveau look oui, mais pas seulement ! Le nouveau site sPAIEctacle offre une navigation plus claire, plus agréable, pour un contenu plus dense et plus riche. La Revue propose un zoom sur votre nouvel espace client : un outil indispensable pour vous accompagner dans votre utilisation quotidienne de sPAIEctacle !

Lire page 2



Formation Nouvelle gamme nouveaux horizons !

Utilisez-vous 100 % des capacités du logiciel sPAIEctacle ? Si la réponse est non, ne culpabilisez pas, c'est une situation assez courante ! Sachez en revanche qu'il est vraiment possible d'approcher cet objectif, en accordant un peu de temps à la formation. Une nouvelle gamme de formations GHS vous propose de grimper progressivement en compétences, pour optimiser votre utilisation de sPAIEctacle. Avec des thèmes inédits, elle vous ouvre de nouveaux horizons.

Lire page 4

zoOM



L'accueil GHS

Sophie, la voix de GHS, vous accueille au **01 53 34 25 25**, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h45 et de 14h à 18h.

Au sommaire

- Nouvel espace client p.2
- Les macro-rubriques p.3
- Les paies sur liste p.3
- Nouvelles formations p.4

Nouvel Espace clients L'outil indispensable !

Avec le nouvel Espace clients, GHS met à votre disposition un véritable outil de référence, pour vous accompagner au quotidien dans l'utilisation de sPAIEctacle. Certaines informations font partie intégrante des services liés au contrat Privilège et font l'objet d'un accès réservé. Décryptage avec Drissia Landragin, responsable du support clients.



Quelles sont les rubriques communes à tous les clients ?

Il y a quatre rubriques communes : le téléchargement des nouvelles versions, qui est libre pour les clients Privilège et accessible après commande pour les clients sans contrat ; la rubrique "Documentation" ; la rubrique "Actualités" ; et une rubrique spécifique "Nouveau client".

Quelles sont les rubriques spécifiques Privilège ?

Les courriers Privilège, bien entendu ; les Fiches solution ; la Foire aux questions, avec une nouvelle organisation thématique ; et l'inscription au forum des utilisateurs de sPAIEctacle.

Parmi ces éléments, qu'y a-t-il de vraiment nouveau ?

Les Fiches solution représentent une valeur ajoutée très importante : classées par thèmes, elles abordent principalement les paramétrages spécifiques et des informations législatives détaillées. Plus de cinquante fiches sont actuellement en ligne et nous allons enrichir progressivement ce contenu. Dans la rubrique "Documentation", les clients trouvent un nouveau manuel de référence, entièrement remanié, complet et à jour - c'est la "bible" de sPAIEctacle - et différents modèles de contrats remis à jour.

Qu'apportent ces nouveautés aux utilisateurs ?

Pour les clients Privilège, elles constituent une opportunité réelle d'utiliser toutes les ressources de l'assistance et d'optimiser ainsi leur contrat. En maîtrisant correctement les différents outils proposés, les clients peuvent garder leur temps d'appel pour ce qui le nécessite vraiment et faire des économies.

Les utilisateurs ont-ils un identifiant pour accéder à l'Espace clients ?

Oui, cet identifiant correspond à leur code client, avec un mot de passe de quatre caractères communiqué par e-mail courant décembre. Il sera changé chaque année lors du renouvellement du contrat Privilège et notifié par e-mail. A cet égard, il est important que chacun nous communique son nouvel e-mail... lorsqu'il en change !

VOTRE ESPACE CLIENTS

Nouveau

- ★ Fiches solution
- ★ Manuel de référence
- ★ Modèles de contrats

Et toujours

- ★ Foire aux questions thématique
- ★ Les mises à jour
- ★ Les courriers privilège
- ★ Le forum des utilisateurs...

Voici les courriers "Privilège" parus depuis le dernier numéro de La Revue :

Courrier Privilège du 5 juillet 2006 - Diminution du taux AGS : 0,15% au 01/07/06.

Courrier Privilège du 30 juin 2006

Augmentation du SMIC horaire : 8,27 euros - Nouveau seuil GMP : 2869 euros.

Courrier Privilège du 24 mars 2006

Diminution du taux de cotisation des Congés Spectacles : 14,30% au 01/04/06 - Rappel de la procédure concernant les Congés Spectacles.

Courrier Privilège du 27 janvier 2006 (Addendum) - Diminution du taux AGS : 0,25% au 01/01/06.

Courrier Privilège du 5 janvier 2006 - Changements législatifs au 1^{er} janvier : plafonds, chiffres clés et taux.

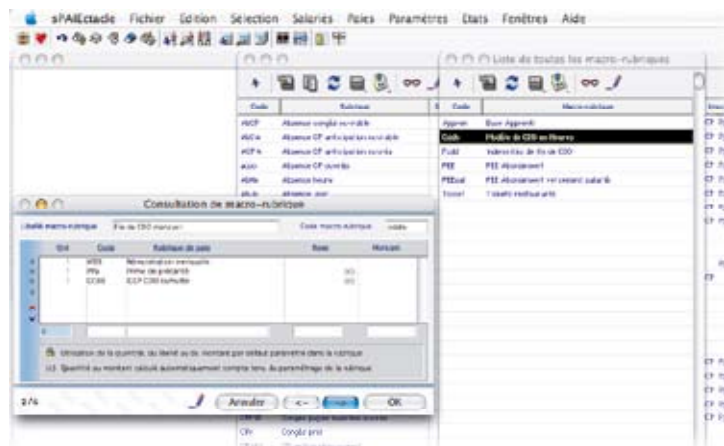
Macro-rubriques Le raccourci intelligent !

Les macro-rubriques constituent des raccourcis intelligents qui permettent de saisir en un minimum de temps un maximum de rubriques de paies.

Prenez l'exemple de la fin de CDD. Vous avez l'habitude de saisir trois rubriques : le salaire, la prime de précarité et l'indemnité de congés payés. Pour passer à une saisie unique, il vous suffit de créer une macro-rubrique "fin de CDD mensuel" dans laquelle vous regroupez, à l'avance et une fois pour toutes, les trois rubriques correspondantes, sans modifier leur paramétrage. En appelant la macro-rubrique lors de votre saisie de paie, les trois rubriques se déclenchent automatiquement.

Plus simple, plus vite

Dans tous les cas où des rubriques sont associées de manière répétitive, la création de macro-rubriques apporte un gain de temps et une simplification considérables. Vous pouvez ainsi créer autant de macro-rubriques que nécessaire, en déterminant à l'avance le libellé et les valeurs (quantité, base, montant). Ces rubriques "intelligentes" peuvent être utilisées aussi bien en saisie directe dans la paie que pré-saisies dans l'onglet Contrat



Avec les macro-rubriques, vous réalisez une seule saisie pour plusieurs rubriques.

d'une fiche salarié. Elles peuvent être modifiées sans que les paies déjà créées en soient affectées.

La paie en chaise longue !

Pensez à ces multiples petites choses qui rendent une seule paie complexe : heures supplémentaires, complément de rémunération et ticket restaurant, paies avec défraiements soumis et non soumis assortis de reprises de défraiements, avantages en nature divers avec reprise d'avantage en nature, fins de contrats diverses, primes... La liste vous donne déjà mal au crâne ? Préférez les macro-rubriques à l'aspirine : bientôt, il ne vous restera qu'à appeler le code de votre choix et à produire l'effort très raisonnable de

saisir les dates de paies. La paie en chaise longue, ça vous dit quelque chose ?

Pour aller plus loin : formation sPAIEctacle PRO 3 expert (voir p.4)

Paies sur listes C'est automatique !

Pour vos permanents, il vous arrive probablement de réaliser chaque mois les mêmes paies, à quelques variables près. Plutôt que de réaliser des ajouts de paie un à un, vous pouvez, grâce à la fonction "paies sur liste automatique", automatiser ces tâches répétitives.

1. Saisissez les données constantes



Vous saisissez, dans l'onglet Contrat de la Fiche salarié, les données de paie

constantes de vos permanents : rémunération, transport, tickets restaurant, avantages en nature...

2. Sélectionnez vos salariés

Sélectionnez, dans votre liste de salariés actifs, l'ensemble des salariés concernés par la même période de paie.

3. Déclenchez la paie sur liste

Cliquez sur "Ajout de paie-Recalcul des paies" et choisissez "Paie sur liste - Automatique". Une boîte de dialo-



gue pré-remplie apparaît : il ne vous reste qu'à saisir la période de paie et la date de règlement pour déclencher automatiquement le calcul de la paie pour tous les salariés sélectionnés. Si vous souhaitez réaliser des pré-paies, cochez la case "Pré-paie".

4. Incorporez les éléments variables

Les paies ou pré-paies ainsi créées peuvent être modifiées ou complétées (RTT, congés payés...), soit manuellement, soit par import de données, en réalisant une mise à jour de rubriques.

Pour en savoir plus, téléchargez le manuel de référence sur www.spaiectacle.com.

Nouvelles gammes de formations

Quatre questions à Laurent Thierriat



Des modules généralistes, des modules thématiques et des modules sPAIEctacle : tel est le nouveau trépied de l'offre de formations de GHS, avec des nouveautés à la clé. Laurent Thierriat, responsable de la formation, nous éclaire sur cette nouvelle donne.

Pourquoi cette réorganisation des gammes ?

En introduisant de nouveaux modules, il nous a paru nécessaire d'améliorer la lisibilité de notre offre. Elle distingue clairement les formations sur le logiciel, celles sur l'environnement général de la paie ou de l'intermittence, et enfin les modules thématiques plus spécifiques.

Quels sont les nouveaux modules ?

Nous introduisons deux formations thématiques entièrement nouvelles : les artistes étrangers, les frais professionnels. La paie d'artistes et techniciens étrangers pose fréquemment des problèmes : quelles démarches à l'embauche ? Quelles retenues appliquer ? Ce nouveau module vous donne les clés pour être

en phase avec la réglementation française et européenne. Le thème des frais professionnels est aussi très important. Sachez que près de la moitié des redressements URSSAF concerne les frais professionnels, avantages en nature ou rémunérations non soumises à cotisations. Une bonne formation vaut mieux qu'un mauvais redressement !

Qu'en est-il des formations sur l'environnement de la paie ?

Pour compléter le module sur les mécanismes de la paie, qui permet de maîtriser l'environnement social de l'employeur, nous introduisons une formation pour tout savoir sur le régime des intermittents du spectacle. Cette formation permet de comprendre l'environnement social des salariés.

Comment évoluent les formations sPAIEctacle ?

Nous proposons une gamme "sPAIEctacle PRO" organisée sur trois niveaux : "prise en main", "maîtrise du logiciel" et "expert". Il s'agit de proposer aux clients un niveau de formation adapté à chacun, tout en leur permettant d'élargir progressivement leurs compétences. Le module "expert" apprend à exploiter tout le potentiel du logiciel, notamment à travers la création et le paramétrage de rubriques de paie.

	Formations GHS	Objectif	Jan. 2007	Fév. 2007	Mars 2007	Avril 2007	Mai 2007
Gamme sPAIEctacle PRO	sPAIEctacle PRO 1 Prise en main 2 jours	Connaître les principes de fonctionnement du logiciel, découvrir ses fonctionnalités et comprendre le paramétrage.	29 & 30	15 & 16	22 & 23	26 & 27	24 & 25
	sPAIEctacle PRO 2 Maîtrise du logiciel 2 jours	Développer ses connaissances et maîtriser les fonctions avancées de sPAIEctacle.			26 & 27		
	sPAIEctacle PRO 3 Expert 1 jour NOUVEAU	Maîtriser le paramétrage des rubriques de paie afin de comprendre tous les éléments constitutifs du salaire brut.			14	3	
Environnement de la paie	Les mécanismes de la paie 3 jours	Bien connaître les bases de la législation sociale et des particularités liées aux entreprises de spectacle.	15 au 17	12 au 14	19 au 21	23 au 25	21 au 23
	Le régime de l'intermittence 1 jour NOUVEAU	Connaître les particularités de ce régime spécifique : conditions d'emploi, réglementation en vigueur, obligation des droits des salariés intermittents.			16		30
Formations thématiques	Les frais professionnels 1 jour NOUVEAU	Distinguer ce qui est soumis de ce qui ne l'est pas, identifier les bénéficiaires, maîtriser les abattements.			13	2	
	L'embauche et la paie des artistes étrangers 1 jour NOUVEAU	Connaître les formalités liées à l'embauche des artistes et des techniciens étrangers : autorisations de travail, de séjour et particularités de la paie.					29

Des dates supplémentaires peuvent être fixées en fonction de la demande : consultez le calendrier et les programmes complets sur www.spaiectacle.com

Formations sur site : nous consulter

Prise en charge : le saviez-vous ?

- La plupart d'entre vous a droit à une prise en charge des frais de formation.
- La demande de prise en charge est une démarche simple et nous pouvons vous aider.
- Informations complémentaires : www.spaiectacle.com